

Décision

Générale

colonial

Décision n° 930 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
25 mai 1967

Numéro JO
n° 7 du 01/07/1967

Date du numéro
1 juillet 1967

TEXTE INTÉGRAL

L'agent journalier de 4 catégorie Abdi Hassan Liban, précédemment en service à l'Hôpital Peltier en qualité de chauffeur, est licencié de son emploi à compter du 1er juin 1967 pour abandon de poste et mauvaise manière de servir. L'intéressé, qui comptait à cette date 4-ans 2 mois 10 jours de service, ne pourra prétendre au bénéfice de l'indemnité de licenciement prévue en application des dispositions de l'article 13 de la convention collective précitée: Il sera alloué à M. Abdi Hassan Liban une indemnité égale à 30 jours calendaires de salaire de congé payé non pris.